



7^{ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
21 È 22 DI-DICEMBRE
7^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
21 ET 22 DECEMBRE

2020/E7/054

**Question orale déposée par M. Pierre GHIONGA
au nom du groupe « La Corse dans la République »
« A Corsica Indè a Republica »**

OBJET : Scandula

Monsieur le Président,

La perte du Diplôme Européen des Espaces Protégés par la Réserve Naturelle Nationale de Scandula a créé un certain émoi sur notre île, mais cette perte génère à mon sens des conséquences qui sont plus psychologiques que réellement concrètes s'agissant du niveau de protection actuel de cet espace naturel emblématique.

En effet, il est aujourd'hui nécessaire d'insister sur le fait que le statut de Réserve Naturelle Nationale (outil de protection très fort) ainsi que le label UNESCO n'ont jamais été remis en cause.

Néanmoins, le défi de la concomitance indispensable entre protection environnementale et développement économique reste à relever, et pour cela, un diplôme aussi prestigieux soit-il ne peut suffire.

Pour m'être fortement investi sur ces problématiques entre 2010 et 2015, il me semble que la solution ne peut se limiter à une réflexion uniquement focalisée sur le site de Scandula mais doit être appréhendée en travaillant d'ores et déjà sur une

suite à donner à l'Analyse Stratégique Régionale de Corse pour la création d'aires marines protégées approuvée par cette même assemblée le 23 mars 2012.

Il semble également nécessaire de créer rapidement la réserve naturelle de Corse envisagée sur la façade maritime Nord-Occidentale (entre Galeria et Piana) qui en englobant le cœur de la Réserve naturelle de Scandula permettra de mettre en place une réglementation adaptée aux différentes pratiques tout en permettant de mieux contrôler et mieux répartir la fréquentation sur ce périmètre géographique.

Sa gestion pourrait, à mon sens être confiée à l'OEC qui possède la meilleure expertise dans ce domaine à l'échelle régionale.

Mais cela ne saurait suffire. En effet, dans le même temps, il serait souhaitable de procéder à l'extension de la Réserve Naturelle di E Bocche di Bunifaziu jusqu'à Senetosu et de relancer la structuration du GECT-PMIBB avec la Sardaigne qui outre le Parc National de l'archipel de la Maddalena devrait intégrer le parc national de l'Asinara et une réserve Régionale sarde présente au large de Santa Teresa di Gallura. En procédant de la sorte, l'ensemble du secteur maritime di e Bocche di Bunifaziu bénéficierait d'une protection renforcée de sa biodiversité.

Pour les mêmes raisons, la création d'une Réserve Naturelle de Corse sur l'herbier de posidonies de la plaine Orientale me semble également indispensable.

Ainsi avec le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, nous serions dotés de tous les outils dans le domaine maritime pour répondre au double défi écologique et économique qui se présente à nous.

Ma question est simple monsieur le Président :

1/ Partagez-vous mon analyse ?

2/ Si oui, êtes-vous d'accord pour en faire un des axes principaux du futur PTIC car la mise en place de cette stratégie nécessitera des financements importants ?

Je vous remercie